ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 31 / 10 / 2026 à 07:48

Date de publication : jeudi 24 novembre 2022 à 02:18

Type : Constitution SCI

Localisation : 01 - Ain

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par ASSP en date du 22/11/2022 il a été constitué une SCI dénommée :

LULIO-2S

Siège social : 1000 Creux de la Mainaz 01170 MIJOUX **Capital :** 10000 € **Objet social :** • L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, que ces biens et droits immobiliers fassent l'objet d'un démembrement de propriété ou non,

• Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt,

• Ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement,

• La vente de ces biens et droits, même dans le cas où ceux-ci constituent l'essentiel de l'actif social (dès lors qu'elle intervient de façon occasionnelle et sans revêtir un quelconque caractère habituel ni commercial), notamment lorsque leur détention ne s'avèrerait plus conforme à l'intérêt social ou à la gestion optimisée du patrimoine familial,

• La mise à disposition, à titre gratuit et/ou pour une période indéterminée, de tout ou

partie des actifs immobiliers et logements détenus par la société, au profit d'un ou plusieurs associés ou de leurs descendants ou ascendants,
• L'apport, l'acquisition, la constitution de tout portefeuille de valeurs mobilières, de toutes parts de sociétés civiles ou sociétés civiles de placement immobilier, de tout compte ou livret d'épargne, de tout bon de capitalisation, compte titres, créance, compte courant d'associé, contrat d'épargne ou produit financier de quelque nature que ce soit,
• La gestion et l'administration de ces produits,
• L'arbitrage, et d'une manière générale tous actes de disposition desdits comptes et produits financiers, à condition toutefois de respecter le caractère civil,
• Organiser ou favoriser la transmission patrimoniale au sein de la famille des associés, notamment en prévenant les inconvénients de l'indivision, notamment toute possibilité d'action en partage, ou tout blocage lié à la règle de l'unanimité,
• Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles
et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. **Gérance :** Mme DAUDE-JUHEN Sara demeurant 1000 Creux de la Mainaz 01170 MIJOUX **Cession de parts sociales :** Les parts sont librement cessibles entre Associés et entre conjoints, ascendants et descendants. Elles sont librement transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement des Associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :
https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/fa1ca0a7-9672-4a1a-92be-dab4a6c82ab6